

**CONSEIL MUNICIPAL N°09/2018**  
**Jeudi 20 décembre 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville**

**COMPTE-RENDU**

Le vingt décembre deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le quatorze décembre précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Régis BLAYRAT, Danièle BARON (arrivée à la question n°5), Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Cyril QUIOT, Myriam SEVENERY, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Sébastien ANDEVERT (pouvoir à C. CLIMENT), Géraldine HUGUES, Victor DEBSKI (pouvoir à JM. FOURNIER), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET

Nombre de membres présents : 16    Absents : 7    Suffrages exprimés : 18

Secrétaire de séance : Delphine POIRIER

\* \* \*

Avant l'examen de l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend hommage aux victimes des attentats de Strasbourg, survenus le 11 décembre dernier, en déplorant ce nouvel acte de barbarie et de fanatisme.

**1 - Procès-verbal de séance du 29 novembre 2018**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 29 novembre 2018 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 – Adoption de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU**

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme

Par délibération en date du 24 mai 2018, le Conseil Municipal avait décidé d'engager une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour permettre la construction d'une halle des sports, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, au quartier de Peire Fioc. Ce projet étant situé en zone Ad du plan local d'urbanisme, soit en zone agricole, il était nécessaire d'envisager une mutation de zonage et de règlement sur une surface totale de l'ordre de 1,45 hectares, pour permettre la réalisation de la halle des sports : une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme a donc été initiée.

Au terme de cette procédure, après avis favorable de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF), des personnes publiques associées, et du Commissaire enquêteur qui a conclu que le projet répondait à un réel besoin pour la commune et le territoire communautaire et qu'il était bien d'utilité publique, il est proposé d'adopter la déclaration de projet et d'approuver la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet de construction d'une halle des sports au quartier Peire Fioc.

*Vote à l'unanimité*

**3 - Adhésion à l'Association de Santé au Travail de Beaucaire**

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe déléguée au personnel communal

Dans le souci de protection des employés et de prévention des risques professionnels, il est proposé d'adhérer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, à l'Association de Santé au Travail (AST) de Beaucaire.

L'association met à disposition un service de santé qui regroupe plusieurs médecins du travail et professionnels de santé pluridisciplinaires, et qui met en œuvre différentes interventions permettant à la commune de répondre à ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail.

Le coût de l'adhésion à l'AST s'élève à 114€ par agent et par an, soit un coût de l'ordre de 3.762€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'adhésion est annuelle, et pourra être reconduite si les prestations donnent satisfaction.

*Vote à l'unanimité*

#### 4 - Questions diverses

- Organisation de la fête votive 2019 au centre socioculturel et mise en concurrence prochaine pour l'exploitation d'une licence de boissons de catégorie 4 à acquérir auprès de la commune de Redessan (JM. FOURNIER)
- Réflexion sur la possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques en surimposition de toiture, dans le cadre de la révision en cours du plan local d'urbanisme (T. PESENTI)
- Stérilisation et capture de chats errants à la demande d'administrés (JM. FOURNIER)
- Responsabilité d'élagage des arbres implantés sur les berges de Grand Valat, à la demande d'administrés (JM. FOURNIER et R. BLAYRAT)
- Occupation du marché couvert pour l'organisation d'un vide-grenier le 25 novembre dernier (JM. FOURNIER)
- Visite de la « maison Hugues » le 22 décembre prochain (JM. FOURNIER)
- Retard de démarrage des travaux de rénovation et d'enfouissement des réseaux secs de la rue de Nîmes (JM. FOURNIER)
- Remise du dossier de pré-candidature dans la cadre du projet de Contrat Bourg-Centre avec la région Occitanie (F. MARTIN)

La séance est levée à 19h55.

Le Maire.  
Jean-Marie FOURNIER



*J. Fournier*